

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2023

Délibération n°2023.03.049.B

Aménagement de l'atelier mécanique - Approbation du programme pour la partie déconstruction

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Gond-Pontouvre, place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 mars 2023

Secrétaire de Séance: Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Michaël LAVILLE à Gérard ROY, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER,

Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, Jean-Jacques FOURNIE, François NEBOUT, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.03.049.B**

Rapporteur : Monsieur DEZIER

**AMENAGEMENT DE L'ATELIER MECANIQUE - APPROBATION DU PROGRAMME
POUR LA PARTIE DECONSTRUCTION**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE
DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISÉ

Enjeux : [90501 -9) UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISÉ]

GrandAngoulême a décidé la restructuration de son atelier mécanique en approuvant le programme par délibération n°103B du bureau communautaire du 12 juillet 2022. Lors des études de programmation plusieurs scénarios ont été envisagés (Extension du bâtiment existant, construction d'un nouveau bâtiment sur le site de Frégeneuil etc...).

Après réflexion et compte tenu des contraintes du site (zonage PPRI, organisation du site etc...) il a été décidé que le nouvel atelier serait construit à l'emplacement du hangar de compostage existant, qu'il est maintenant nécessaire de déconstruire. L'activité de compostage quant à elle sera déplacée dans le courant du premier trimestre 2023 sur l'ancien site de l'usine d'incinération des ordures ménagères à La Couronne, en cours de réhabilitation.

Le budget de cette opération de déconstruction est estimé à 70 k€ HT pour 40 à 50 k€ HT de travaux.

Cette déconstruction doit être intégrée dans l'opération de construction du nouvel atelier mécanique pour laquelle une procédure de concours de maîtrise d'œuvre a été lancée. Compte tenu du montant du marché de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction, une souplesse est offerte par l'[article R. 2123-1](#) du code de la commande publique qui permet, pour des « petits lots » de passer des marchés selon une [procédure adaptée](#), c'est-à-dire pour les [lots](#) de fournitures ou de services inférieurs à 80 000 euros hors taxes, à condition que le montant cumulé de ces [lots](#) n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du programme de déconstruction du hangar de compostage tels qu'ils figurent en annexe.

D'AFFECTER un montant de 70 000 € HT, soit 844000 € TTC, à l'opération de déconstruction du hangar de compostage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer les documents afférents.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023
Affichage : 31/03/2023



**PROGRAMME POUR LA DECONSTRUCTION DU HANGAR DE COMPOSTAGE SITE DE
FREGENEUIL A ANGOULEME**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

SOMMAIRE

1 – PRESENTATION DU CONTEXTE	3
2 – LOCALISATION DU SITE	3
3 - LES OBJECTIFS DU MAITRE D'OUVRAGE	4
4 – LE BUDGET	4
5 - LES TRAVAUX	4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023
Affichage : 31/03/2023

1 – PRESENTATION DU CONTEXTE

Le GrandAngouleme a décidé d'effectuer la déconstruction du hangar de compostage de Frégeneuil sur la commune d'Angoulême (16).

La Communauté d'agglomération du Grand Angoulême dispose d'un parc véhicule important composé de 418 véhicules et engins. Le besoin en maintenance et interventions s'est accentué avec les fusions de Grand Angoulême et les communautés de commune de la vallée de l'Echelle, Braconne Charente et Charente Boème Charraud.

Actuellement le Grand Angoulême dispose d'un bâtiment servant d'atelier mécanique au sein du site de l'Écopôle, qui contient en outre sur la même unité foncière : une station d'épuration, un centre technique d'assainissement, le centre technique des déchets ménagers, la plateforme des déchets verts, et le garage / atelier mécanique du parc auto.

Le bâtiment existant se situe au 94 rue du port Thureau sur la commune d'Angoulême à Frégeneuil. L'étude de programmation réalisée en amont a servi à démontrer que l'actuel atelier Mécanique est arrivé à saturation et ne correspond plus aux besoins et aux normes de sécurité attendues.

Le site de l'Écopôle est concerné par une zone classée rouge au PPRI, qui laisse peu d'espace constructible. Une optimisation du foncier restant est nécessaire.

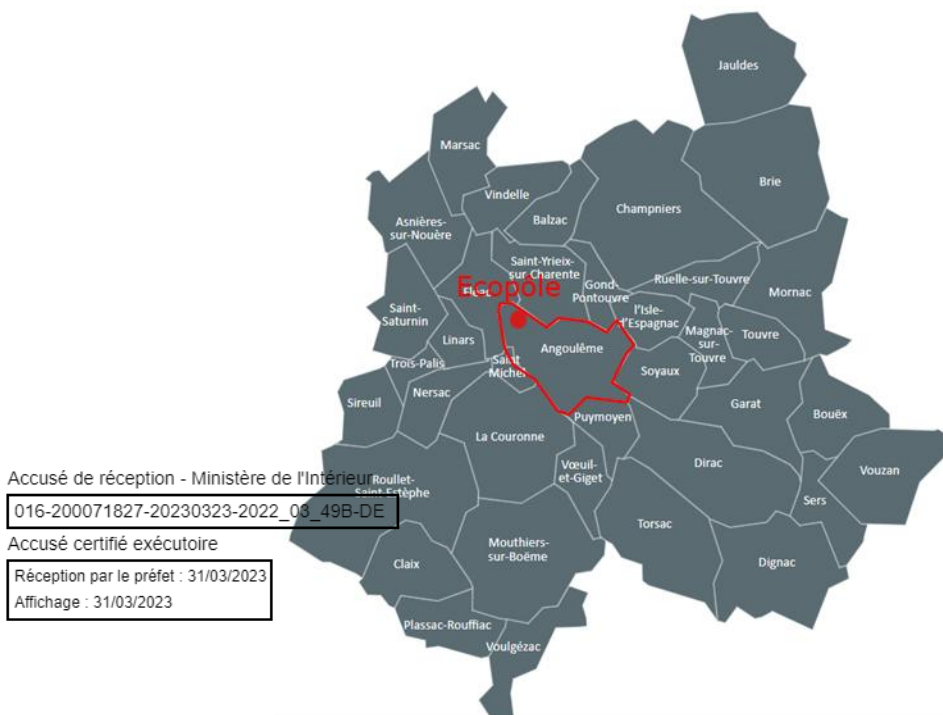
L'étude de programmation a mis en perspective différents scénarios. L'évolution du service déchets ménagers et le déménagement de la zone de traitement des déchets verts, le déménagement de la zone de stockage des bacs ainsi que des équipes du bâtiment compostage ont permis d'appuyer ce choix, en permettant de récupérer du foncier constructible.

Au vu de ses éléments, la maîtrise d'ouvrage a opté pour la reconstruction à neuf de l'ensemble de l'atelier mécanique sur le même site en lieu et place de l'actuel Hangar de compostage qu'il nous faut maintenant déconstruire.

Le GrandAngouleme souhaite que cette déconstruction respecte les engagements de la Charte Départementale pour l'élimination et la valorisation des déchets de chantier du BTP (voir annexe), dont il est signataire (cf. annexe).

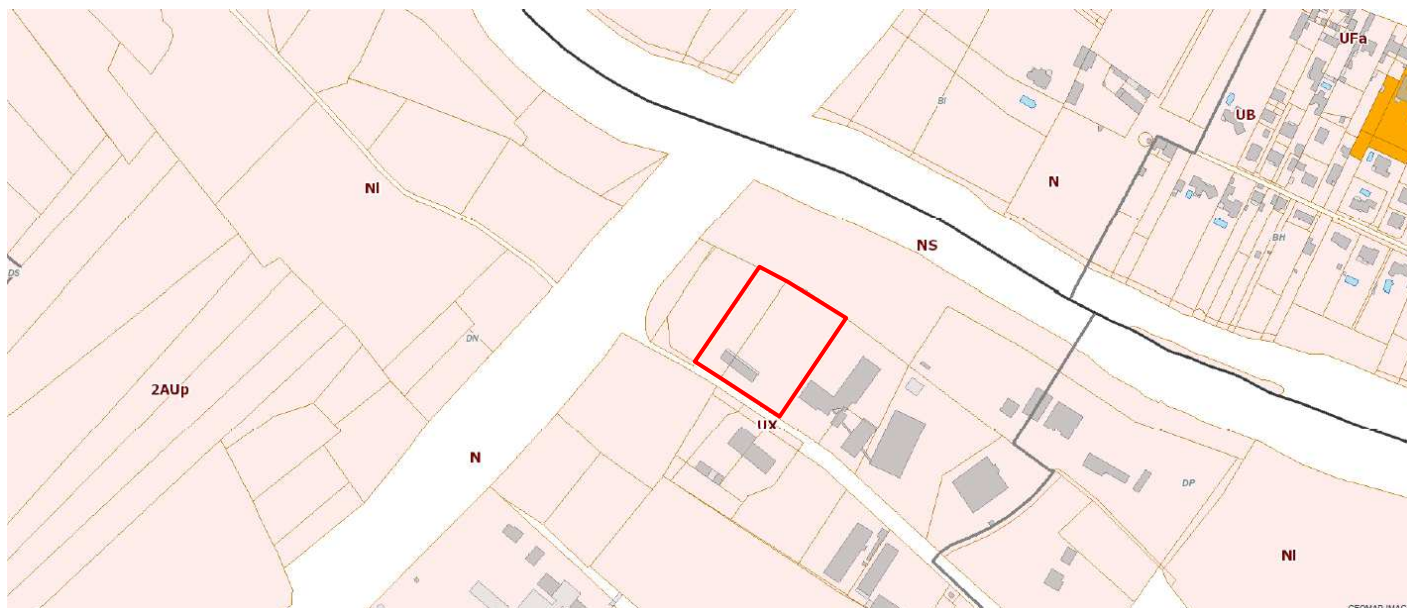
2 – LOCALISATION

Le projet se situe 94 rue du port Thureau sur la Commune d' Angoulême.



Les parcelles concernées sont respectivement :

- DN 16
- DN 235



3 - LES OBJECTIFS DU MAITRE D'OUVRAGE

Le GrandAngoulême a décidé de s'engager dans une démarche de chantier propre. Cette démarche comprend les volets suivants :

- Elimination des déchets de chantier et suivi des bordereaux,
- Gestion des nuisances,
- Accès de chantier,
- Propreté et environnement du chantier,
- Communication et information. Le maître d'œuvre a un rôle d'accompagnement des actions du maître d'ouvrage.

4 – LE BUDGET

Le budget de déconstruction est fixé à 40 000 € HT hors éventuels travaux de désamiantage.

5 – LES TRAVAUX

5.1 – Déconstruction

Les travaux de déconstruction concernent le bâtiment situé sur les parcelles DN 16 et DN 235

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

Il s'agit d'un hangar en structure béton/métal composé d'une zone Bureau/Vestiaires, et d'une zone de stockage.



La surface de Hangar est approximativement de 280 m² dont 250 m² de stockage et 60 m² de Bureaux/Vestiaires sur 2 niveaux.

5.2 -Le délai de réalisation des travaux

Le délai de réalisation des travaux est fixé à 3 mois maximum à compter de la date de notification du marché de travaux compris période de préparation. Les travaux pourraient débuter au second semestre 2023.

5.3 – Traitement des espaces périphériques

Les enrobés et végétaux seront conservés. Les travaux devront limiter tant que possible leur dégradation.

5.4 – Traitement des sols

Les dalles bétons seront retirées. En lieu et place une remise à niveau sera effectuée par l'apport de matériaux inertes et compactés. Les fondations seront arasées à moins 20 cm par rapport au terrain naturel. Les sols seront dépollués si besoin est.

5.5 – Ancienne station-service

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

L'ancienne station-service sera démantelée et les anciennes cuves dégazées et traitées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023